

Monsieur le directeur académique,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Cette CAPD s'inscrit dans le cadre de nouvelles modalités d'accès à la hors-classe.

«La carrière des agents a désormais vocation à se dérouler sur au moins deux grades, à un rythme plus ou moins rapide.» La circulaire parue au BO n°8 du 22 février 2018 est claire, à ceci près qu'une partie des enseignantes et des enseignants aujourd'hui retraits risque bien de ne pas accéder à la hors classe si une attention particulière n'est pas portée à leur situation. En cause, l'architecture du nouveau barème qui ne prend pas assez en compte l'ancienneté de service. De plus, un certain nombre de PE ont vu leur promotion du 9e au 10e échelon ou celle du 10e au 11e retardée d'une année à la suite de la mise en place de la nouvelle grille indiciaire. Le SNUipp-FSU continue d'intervenir pour défendre la situation des instituteurs intégrés dans le corps des PE qui risquent de ne pas accéder à la hors classe avant leur départ en retraite.

Pour permettre à tous les professeurs des écoles de terminer leur carrière à la hors-classe, il faut que les possibilités d'accéder augmentent. A partir de 2018, il est possible d'être promu à partir de 2 ans d'ancienneté dans le 9ème échelon de la classe normale. Le taux d'accès à cette hors-classe doit progressivement rejoindre celui du second degré (En 2016, il était de 5 % pour les professeurs des écoles contre 7 % pour le second degré). Mais le ministère n'envisage un calendrier d'égalité qu'à horizon 2020 ce qui est beaucoup trop tard pour le SNUipp-FSU.

De plus, il est inconcevable que nous soyons réunis sans avoir connaissance du nombre de possibilités d'accès à la hors classe au 01/09/2018, ce gouvernement montre de plus en plus le peu de respect qu'il a pour les fonctionnaires que nous sommes. En effet certains collègues attendent la décision de cette promotion pour décider de partir à la retraite ou non : mais cela, le ministère des finances ne s'en soucie pas.

Pour le SNUipp-FSU 93, les 56 collègues qui sont né-es entre 1952 et 1956 doivent accéder à la hors classe avant leur départ imminent à la retraite.

Le nouveau barème appelle à mener une réflexion concernant l'avis des IEN puis celui du DASEN. Nous ne comprenons pas comment les avis ont été motivés, et de nombreux collègues au 9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} échelons ont très mal pris l'avis «à consolider» ou «satisfaisant» inscrit par l'IEN et validé par le DASEN. Nous demandons que les avis prennent réellement en compte la dernière note d'inspection ainsi que la date de cette inspection pour éventuellement y appliquer un correctif. Nous demandons ensuite que les avis s'appuient sur la grille départementale qui avait été votée en CAPD, pour une juste correspondance entre la note et l'avis pour l'accès à la hors classe. Pour exemple, nous ne comprenons pas qu'une collègue au 10^{ème} échelon avec 18/20 n'ait qu'un avis «à consolider» par l'IEN suivi par l'avis du DASEN, alors que sur la grille départementale 18/20 correspond à «compétences affirmées» (avis très satisfaisant). Il en est de même des collègues qui ont pu avoir une interruption de carrière due à des arrêts maladies ou longue maladie : ces collègues ne doivent pas être pénalisés.

Enfin, le SNUipp-FSU va continuer d'intervenir au niveau national pour que l'avis donné une année ne reste pas le même jusqu'à l'accès à la hors classe. En effet comment penser qu'un ou une collègue ne continue pas de progresser du 9^{ème} au 11^{ème} échelon, et doive conserver un avis identique pendant plus de 6 ans ?

Nous ne pouvons conclure cette déclaration sans évoquer le projet du gouvernement de suppression pure et simple du paritarisme, présenté le 25 mai aux organisations syndicales dans le cadre du chantier ironiquement baptisé «Dialogue social» Action Publique 2022.

Abolition des CAP en ce qui concerne les mutations, élargissement des sanctions disciplinaires sans contrôle des recours, suppression des CAP par corps... Ces annonces représentent une attaque frontale contre les droits des fonctionnaires, mais tout autant contre les principes qui font de la fonction publique en France l'un des meilleurs leviers de redistribution et de lutte contre les fractures sociales. Ce projet est totalement inacceptable.

La FSU demande au gouvernement de revenir sur ses intentions et de faire de nouvelles propositions.